

Avis Public

Outremont
Montréal 

ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont, que le conseil de l'arrondissement d'Outremont a adopté, le 7 mai 2018, les ordonnances suivantes :

OCA18 16 0148, autorisant, dans le cadre de l'événement « Kermesse Soleil », qui aura lieu le samedi 2 juin 2018 de 8 h à 17 h 30, la fermeture à la circulation automobile sur les voies publiques suivantes :

- Avenue Stuart, entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Bernard;
- Avenue Saint-Viateur, entre les avenues Stuart et Wiseman.

OCA18 16 0149, autorisant l'occupation temporaire du parc Saint-Viateur, le jeudi 7 juin 2018, de 16 h 30 à 20 h, pour la tenue de l'événement « Gala de fin d'année » organisé par le Club de natation YMCA du Parc.

OCA18 16 0150 autorisant l'occupation de l'espace public pour la saison des Pianos publics aux dates et sur les sites suivants :

- à la Place Marcelle-Ferron, du 16 juin au dimanche 23 septembre 2018, de 10 h à 20 h;
- à la Place Kate-McGarrigle, du 16 juin au dimanche 23 septembre 2018, de 10 h à 20 h.

OCA18 16 0151, autorisant l'occupation temporaire du terrain de soccer du parc Beaubien, les jeudi 24 et vendredi 25 mai 2018, de 7 h 30 à 15 h ou, en cas de pluie, le jeudi 7 juin 2018, de 7 h 30 à 15 h, pour la tenue de l'événement « Journée Olympiades (niveau primaire) » du Collège Stanislas.

OCA18 16 0152, autorisant l'occupation temporaire de l'île du parc Saint-Viateur dans le cadre de l'événement « Fête de fin d'année du Centre de la Petite Enfance (CPE) Frisson de Colline », qui aura lieu le vendredi 8 juin 2018 de 16 h à 21 h 30.

Toute personne intéressée peut consulter ces ordonnances au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont (entrée via le 530, avenue Davaar), du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 23 mai 2018

La Secrétaire substitut de l'arrondissement
Julie Desjardins, avocate

